



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Bulletin de participation séminaire
**

FMI
**

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Organisation des Championnats & Coupes
**

Football à Effectif Réduit
**

Statuts & Règlements
**

Futsal
**

Statut de l'Éducateur
**

Calendriers

ANNEXES

Amendes

Fair-Play

Classements Officiels



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!

Cahier des Charges :

2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte

+ minimum 4 vestiaires

8 ou 11 & 12 Juin 2022



Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de

Monsieur le Président du District du val de marne

SEMINAIRE DES PRESIDENT(E)S DE CLUBS

Vu les nouvelles contraintes sanitaires, le Comité Directeur a décidé de maintenir le Séminaire pour les Président(es), mais en **VISIOCONFERENCE** le **Samedi 15 Janvier 2022 à partir de 09h30**.

Si vous ne pouviez pas en présentiel, peut-être serez-vous plus disponible en VISIO, alors n'hésitez pas à nous retourner le **Bulletin de participation (à l'intérieur du Journal)** en précisant bien les questions et sujets que vous souhaiteriez aborder.

Le diaporama «Présider un Club » sera adressé à tous les participants inscrits, le vendredi 14 Janvier 2022.

Ordre du jour prévisionnel :

- Rémunérations « Educateurs » (*Lionel PARIENTE*)
- Recrutement d'un salarié (*Lionel PARIENTE*)
- Présentation « Charte du Président » (*Patrick DARDENNES*)
- Diaporama : Présider un Club
- Réponses aux questions



IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement. Ainsi, la validité des tests est désormais réduite, à compter du 29 novembre, à 24 heures pour le pass sanitaire. De la même façon, le port du masque redevient, depuis le 26 novembre, obligatoire pour tous dans tous les équipements sportifs. Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, Cliquez ICI, sur le lien du site = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-26-11-21/>

Edition N° 565 du Jeudi 13 Janvier 2022

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avérerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),
le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (arrêté municipal + liste des matchs).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la

date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17.

Le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 30 avril 2022.

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Responsable Tournois FC Le Soler

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

'U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022.

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui aura lieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

* U17 : lundi 6 juin 2022.

Contacts : Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17@icloud.com

SEMINAIRES DES PRESIDENT(E)S



Samedi 15 Janvier 2022 09h30 / 12h00

EN VISIO CONFERENCE

BULLETIN DE PARTICIPATION

Club :N° Affiliation :

Président(e) :Tél :

Ordre du jour

- Rémunérations « Educateurs »
- Recrutement d'un salarié
- Evolution « Statut Arbitrage »
- Présentation « Charte du Président »
- Questions diverses

Questions et sujets que vous souhaiteriez aborder

Exemple : Formation « Foot Club », relation avec la Mairie, etc...

.....
.....
.....

A Retourner à secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70
formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42
formation@districtvaldemarne.fff.fr



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	DISTRICT
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	DISTRICT
17/02/2022	18/02/2022	CLUB
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY
27/01/2022	28/01/2022	PARC DU TREMBLAY
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/01/2022	25/01/2022	PARC DU TREMBLAY
03/03/2022	04/03/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
14/02/2022	15/02/2022	PARC DU TREMBLAY
14/03/2022	15/03/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
05/05/2022	06/05/2022	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir	à définir	PARC DU TREMBLAY
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

Procès-Verbaux



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 EN PRESENTIEL

Présents : M. J. DIAS (PRESIDENT), MM. M. ABED, B. FOLTIER, A. AISSAOUI, J. CROISE, N. RIT, J. CARLIER, F. GALLONDE, L. FILIN, Y. JABRI, A. AISSAOUI

Par Visio : MELLE J. BARROCAS, MM D. DUPUIS, A. BCHIR

Assistent : MM C. POTARD (CRA), N. SIHL (UNAF94), I. GRADINARI

Excusés : MM., R. ZAMO, N. SAADA, J. REBELO

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 20h00. L'ordre du jour est le suivant :

- Auditions
- Intervention du Président de l'UNAF94, N. SIHL
- Promotions accélérées
- Calendrier
- Questions diverses et tour de table

AUDITIONS

Audition spontanée de M. LANGEVILLIER Jérôme, la CDA tient tout de même à lui rappeler les devoirs de sa charge.

Audition de M. MESSAOUD Nizar, dûment convoqué ce jour. La CDA lui communiquera ultérieurement la décision.

INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'UNAF94, N. SIHL

A ce jour, l'UNAF94 compte 86 adhérents. Il est encore temps d'adhérer ! <https://unaf94.com/>
Le prochain rassemblement organisé par l'UNAF94 sera la galette ! A cette occasion, la CDA remettra les écussons aux nouveaux arbitres.

Elle était prévue le 20 janvier mais est reportée à une date ultérieure en raison des conditions sanitaires.

PROMOTIONS ACCELEREES

La CDA consulte les listes d'arbitres. Sur la base des observations et des rapports d'observateurs et afin de rééquilibrer les effectifs, la CDA procède aux promotions en catégories supérieures :

A compter du 1^{er} janvier 2022, il est décidé que :

- M. CHABANE Nordine est promu en D1
- M. HEDHLY Alaeddine est promu en D1
- M. BOLLY Georges est promu en D2

La CDA félicite les arbitres promus et leur souhaite une bonne fin de saison 2021/2022.



CALENDRIER

La CDA informe l'ensemble des arbitres des actions suivantes :

- Stage Futsal commun avec le district 92 reporté à une date ultérieure en raison des conditions sanitaires.
- Lundi 10 Janvier 2022 : Lancement du second QCM
- Jeudi 03 Février 2022 : Rattrapage Test Théorique

QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 23h00.

PROCHAINE CDA MARDI 25 JANVIER 20H EN PRESENTIEL

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
José DIAS

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 11 Janvier 2022

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, THOUVENET, CHAMPION, LEFEUVRE.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-18 AVRIL 2022

-1^{er} & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23388987- RUNGIS US 2 / CHOISY LE ROI 2 Séniors D1 du 09/01/2022

Courriel de l'équipe de Rungis US 2 du 6/01/22 (**match non joué**). Plusieurs joueurs de Rungis US présentant un test positif à la Covid 19 (attestations jointes).

La Commission fixe la rencontre au 30/01/22. Prévenir vos adversaires.

23388996- US VILLEJUIF 2 / ASCO CACHAN Séniors D1 du 16/01/2022

Courriel de l'équipe de US Villejuif du 11/01/22.

Demande de l'US Villejuif 2 pour disputer la rencontre au stade Karl Marx type SYE classement T7.

La Commission après délibération :

Refuse le changement de terrain, les rencontres de D1 doivent se jouer sur un terrain classé T5 avec dérogation possible pour un terrain T6 (sous réserve que des vestiaires soient à disposition).

TIRAGE COUPE VDM SENIORS

Seniors et Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1/8^{ème} Finale	06 Mars 2022	08 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	11et 12 Juin 2022	

24236787- ST MAUR VGA / RUNGIS US Coupe Séniors du 9/01/2022

Courriel de l'équipe de Rungis US du 06/01/22 (**match non joué**). Plusieurs joueurs de Rungis présentant un test positif à la Covid 19 (attestations jointes).

La Commission fixe la rencontre au 30/01/22. Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT CDM

TIRAGE COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
cadrage	20 Février 2022	01 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

23824530- TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY/ APSAP MEDIBALLES Anciens D4 du 7/11/2021

Courriel de l'équipe de APSAP MEDIBALLES du 6/01/22 (**match non joué**). *Plusieurs joueurs de APSAP MEDIBALLES présentant un test positif à la Covid 19 (attestations jointes).*

La Commission fixe la rencontre au 30/01/22. Prévenir vos adversaires.

TIRAGE COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

23824805- ST MANDE FC 13 / VITRY PORTUGAIS UA 12 Anciens + 45 B du 12/12/2021

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Vitry Portugais UA 12.

TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<u>1/8 Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>¼ Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>½ Finale</u>	<u>26 Mai 2022</u>	<u>03 Mai 2022</u>
<u>Finale</u>	<u>12 Juin 2022</u>	

CHAMPIONNAT + 55 ANS

Les Calendriers de la phase 2 paraîtront mi-janvier 2022 sur internet.

Courriel de AMICALE CLUB 2000 + 55 ans Poule B -549008

La commission enregistre le forfait général de l'équipe.

TIRAGE COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 janvier 2022	Tirage effectué
1/8ème Finale	05 Mars 2022	25 janvier 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11et 12 Juin 2022	

24236690 – CHEMINOTS PRAT OM 2 / APSAP E. ROUX Coupe Entreprise du 15/01/22

Courrier du SCPO du 11/01/22 (2 matchs sur même terrain, même heure, même jour).

La Commission note que la rencontre aura lieu à 13h15. Prévenir vos adversaires.

FEMININES

24050336- US VILLENEUVE ABLON 2/ US LUSITANOS Féminines D1 du 15/01/2022

Courriel de l'équipe de US LUSITANOS du 11/01/22 (Demande de report pour Cas Covid).

La Commission reste dans l'attente des 4 certificats nécessaires pour reporter la rencontre.

DEPARTEMENTALE JEUNES

TIRAGE COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

24225838 – VITRY 94.2 CA 21 / SUCY FC 20 Coupe U20 du 9/01/22

Indisponibilité du club Sucy FC (match de championnat le même jour).

La Commission fixe la rencontre au 23/01/22. Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT U18

TIRAGES COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	20 Février 2022	25 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U16

23452190 – BRY FC 1 / MAISONS ALFORT FC 3 U16 D3.C du 16/01/22

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub), demande de report.

La commission donne son accord et note que cette rencontre aura lieu le 30/01/22.

TIRAGES COUPE U16 VDM

U16 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

TIRAGES COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	30 janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	20 février 2022	01 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U14

TIRAGES COUPE U14 VDM

U14 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

24236946 – PORT.ACA CHAMPIGNY 1/ ORLY AVS 1 Coupe U14 du 16/01/22

Courrier de l'équipe Port. Aca. Champigny et rapport de l'arbitre (terrain impraticable) du 10/01/22

La commission fixe la rencontre au mercredi 26/01/22 à 16h. Prévenir vos adversaires.

24236957 – JOINVILLE RC 1 / BONNEUIL CSM 1 Coupe U14 du 08/01/22

Courriel tardif du club de Bonneuil CSM du 09/1/22 (**match non joué**). Plusieurs joueurs de BONNEUIL CSM présentant un test positif à la Covid 19 (attestations jointes).

Le club de Joinville RC a été prévenu par téléphone le vendredi soir par le club de Bonneuil CSM, pour les avertir de ne pas se déplacer.

A titre exceptionnel, La Commission fixe la rencontre au mercredi 26/01/22 à 16h. Prévenir vos adversaires.

TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	26 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 10 JANVIER 2022

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. GLAUDE Gérard GRESSIEN Georges, FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël.

Assistent : Driss TAFININE, Patrick DARDENNES,

Absentes (s) excusées (s) : Mmes NAZICAL Marie-Ange, GUILIANI Patricia, RANSOU Virginie, et MM. LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.
En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : *une feuille de match papier* doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités,

il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -

94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : [Driss 01.55.96.11.43](tel:01.55.96.11.43) ou Hédi : [01.55.96.11.42](tel:01.55.96.11.42)

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

PLATEAUX U9

Courriel de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A du 14/12/2021

Vous pouvez obtenir une copie des comptes rendu de plateaux U8/U9, charge à vous de venir faire les copies.

PLATEAUX U 11

Courriel de VILLENEUVE ABLON U.S. du 06/12/2021

La Commission, n'ayant pas trouvé de trace de connexions et de synchronisation dans la log F.M.I, maintient les amendes.

Courriel de SUCY F.C. du 28/12/2021

La Commission, n'ayant pas trouvé de trace de connexions et de synchronisation dans la log F.M.I, maintient les amendes.

Courriel de NOGENT F.C (5514388) et de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS (860294) U11 G4 du 20/11/2021

*La Commission convoque pour sa réunion du **LUNDI 24/01/2022 à 18H30**, les responsables de la catégorie U11, présents lors des rencontres.*

Vous devez justifier ou non de l'utilisation de la F.M.I.

La présence est obligatoire, sous peine de sanction des quatre éducateurs de chaque club.

FESTIVAL U13 : 1^{er} TOUR du 27/11/2021

FESTIVAL U13 : 2^{ème} TOUR du 15/01/2022 :

Il est annulé pour le manque d'équipes engagées.

Courriel de USF FOOTBALL du 14/12/2021

L'USF Football informe la commission de l'envoi postal des documents.

La Commission n'a pas reçu ces documents.

En conséquence, vous êtes **disqualifiés et amendés de 20 €** :

La Commission rappelle à cette occasion qu'à partir des Tours suivants, il sera obligatoire d'utiliser l'application téléphonique GFER94 (voir PV du 22/11/2021).

Suite à notre dernière réclamation, la Commission a reçu les feuilles d'engagements Poule 15 et Poule 16 de VITRY ES et des feuilles complètes de la Poule 7 et 8 (CHOISY LE ROI AS).

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 10/01/2022

Président : M. MAGGI

Présents : Mmes POLICON, FAUTRA, MM. FOPPIANI, TAVENOT, ALVES, GUERCHOUN

Rappel aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,

Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

JEUNES

U14 – D2 /A : CHARENTON CAP 1 / VITRY 94.2 CA 1 du 13/11/2021

Reprise du dossier.

Audition des personnes des deux clubs.

Absence NON EXCUSEE de l'arbitre officiel.

Réserve du club de **VITRY 94.2 CA 1**

Sur l'absence de présentation du PASS-SANITAIRE pour les joueurs :

HADDI	Adam
MAGASSA	Boukari
DJEDJE	Aymeric
MOUHANKIE	Efron
AUBE	Yanis
DRAME	Hadiyan
KUKULADZE	Nika

du club de **CHARENTON CAP 1**.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée.

A l'issue de cette audition et compte tenu que l'arbitre officiel a obligé les équipes à disputer la rencontre, ce qui fut fait, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

La Commission :

*-Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,
Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.*

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

SENIORS

SENIORS – D2/A = NOGENT/MARNE FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 05/12/2021

Demande d'évocation du club de - NOGENT/MARNE FC 1 sur la participation du joueur BEN DJEMIA Mohamed (licence 2348055026) du club de - CHEVILLY LARUE ELAN 1, susceptible de jouer sous fausse identité.

La Commission convoque pour sa réunion du 17 janvier 2022 à 18 heures :

- Le joueur de **CHEVILLY LARUE ELAN** BEN DJEMIA Mohamed muni de sa pièce d'identité officielle
 - Les capitaines des deux clubs munis de leurs licences
 - L'arbitre central de la rencontre
- Présence indispensable sous peine de sanctions*

SENIORS – D2/A = CHEVILLY LARUE ELAN 1 / GENTILLY AC 1 du 05/12/2021

Demande d'évocation du club de – GENTILLY AC 1 sur la participation du joueur BEN DJEMIA Mohamed (licence 2348055026) du club de – CHEVILLY LARUE ELAN 1, susceptible de jouer sous fausse identité.

La Commission convoque pour sa réunion du 17 janvier 2022 à 18h30 :

- Le joueur de **CHEVILLY LARUE ELAN** BEN DJEMIA Mohamed muni de sa pièce d'identité officielle
 - Les capitaines des deux clubs munis de leurs licences
 - L'arbitre central de la rencontre
- Présence indispensable sous peine de sanctions*

SENIORS – D3/A = CHEVILLY LARUE ELAN 2 / ORMESSON US 2 du 05/12/2021

Demande d'évocation du club de **ORMESSON US 2** sur la participation du joueur **SIMAGA Adama** du club de - **CHEVILLY LARUE ELAN 2, susceptible d'être suspendu.**

La Commission,
Pris connaissance de la demande d'évocation pour le dire recevable en la forme,
Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2** informé le **18/12/2021** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier en date du **04/01/22,**

Considérant que le joueur **SIMAGA Adama** du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 2** a été sanctionné, le 23/11/21, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension (automatique suffisant), sanction applicable à compter du 22/11/21,

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226. des RG de la FFF prévoient que :

«s'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

«la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle, il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement »,

Considérant, après vérification des feuilles de matches des rencontres officielles disputées par les EQUIPES SENIORS évoluant en SENIORS –D3, entre le 22/11/21 (date d'effet de la sanction) et le 05/12/21 (date de la rencontre en rubrique), il s'avère que le joueur :

- **SIMAGA Adama**

a participé à la rencontre du 28/11/21 entre **KREMLIN BICETRE CSA 1** et **CHEVILLY LARUE ELAN 2** au titre du championnat SENIORS D3 /A

Par ces motifs, dit que le joueur - **SIMAGA Adama** n'était pas qualifié pour disputer cette rencontre,

En conséquence la commission

-Décide MATCH perdu au club de CHEVILLY LARUE ELAN 2 (-1 point, 0 but), Pour en attribuer le gain au club de KREMLIN BICETRE CSA 1 (3 points, 1 but)

Débit : **CHEVILLY LARUE ELAN 2** 50,00 euros

Crédit : **KREMLIN BICETRE CSA 1** 43,50 euros

De plus, la commission :

- Inflige une amende de 50,00 euros au club de CHEVILLY LARUE ELAN 2 pour avoir fait inscrire un joueur suspendu sur la feuille de match conformément à l'annexe financière et inflige à ce joueur un match ferme de suspension supplémentaire au joueur SIMAGA Adama, du club de CHEVILLY LARUE ELAN 2, à compter du 17/01/22 suivant l'article 226.4 du RSG de la FFF)

La perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

En conséquence la commission :

-Décide l'évocation du club d'ORMESSON non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

ANCIENS

ANCIENS- D4 = VALENTON FA 11 / APSAP MEDIBALLES 11 du 12/12/2021

Réserve technique du club de **APSAP MEDIBALLES 11**,

sur l'échange d'arbitre à la mi-temps et l'entrée d'un joueur non inscrit sur la feuille de match du club de **VALENTON FA 11**

La commission pris connaissance de la réserve technique confirmée
Jugeant en premier ressort

Considérant que le club réclamant n'a pas respecté les dispositions prévues à l'article 30.17 du RSG du district du V.D.M., la réserve n'ayant pas été confirmée dans les 48h ouvrables suivant le match.

Considérant que le non-respect des formalités relatives au dépôt de la réserve entraîne son irrecevabilité,

Par ces motifs la commission :

-Dit la réserve irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Toutefois la commission vous informe que pour le changement d'arbitre ou de joueur en cours de match, la réserve doit être déposée au fait générateur de ces changements.

ANCIENS – D1 ARRIGHI AS 11 / IVRY FOOT US 11 du 21/11/2021

Reprise du dossier suite à la réserve d'**ARRIGHI AS** sur une suspicion de fraude sur identité sur 4 joueurs d'**IVRY FOOTBALL US**.

Après audition des représentants des 2 clubs

La commission constate toujours l'absence des 2 joueurs du club d'**IVRY FOOTBALL US** :
CHAMBELLAN Anthony
BAIDRISS Samir

En conséquence, la commission devant cette absence et cette suspicion de fraude confortée par les informations du club d'IVRY FOOT US, qui a l'infime conviction de cette fraude, transmet le dossier à la COMMISSION DE DISCIPLINE pour suite à donner.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 10 janvier 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. F. DIAZ - V. MONNEY

A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

564221 : C'NOUES

Courriel du club de C'NOUES et de la municipalité de Villiers sur marne en date du 10/01/2022 nous informant du changement de gymnase, de jour et horaire des rencontres.

Les matchs se dérouleront au gymnase Léo Lagrange avenue de l'Europe à Villiers sur marne le dimanche. Coup d'envoi à 18h45.

La commission prend note et valide le changement.

(Rappel) 24062334 : CHEVILLY LA RUE ELAN /C NOUES D2 du 05/11/21

La Commission fixe la rencontre au 14/01/2022 au gymnase Derichebourg.

(Rappel) 24062328 : C NOUES / VITRY ASC 2 D2 du 22/10/21

Courriels de C NOUES en date du 25 et 26/11/2021 et de la municipalité en date du 25/11/2021 nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 27/11/2021 pour une manifestation de tir à l'arc.

La Commission reporte la rencontre au 05/02/2022 au gymnase Yves Querlier.

(Rappel) 24062319 : C NOUES / VSG FUTSAL 2 D2 du 08/10/21 remis au 18/12/21

Courriel de C NOUES du 08/12/2021 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission fixe la rencontre au 12/02/2022 au Gymnase Yves Querlier.

Coupe Du Val De Marne Futsal

Tirage au sort des 1/8^{ème} de final de la coupe du Val de Marne Futsal
effectué par M GRADINARI Igor

Consulter le tirage sur le site du District du Val de Marne.

+1 Arbitre officiel à la charge du club recevant

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/?id=389444&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

AVIS AUX CLUBS = Merci de bien vérifier les jours et horaires des matchs et d'en informer la Commission si changement.

24192011 – VITRY ASC / NOGENT US Coupe Futsal du 18/12/21

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission note le forfait de NOGENT US.

VITRY ASC qualifié pour la suite de la compétition.

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'EDUCATEUR

Réunion du Jeudi 06 Janvier 2022

Président : M. LEGUYADER Jacques

Membres MM. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

Assiste : Mr. DARDENNES Patrick

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 94. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

LUSITANOS US 526258 – Licence Technique Régionale non enregistrée

Suite au PV de la 3 Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06 décembre 2021 :

« La Commission constate que le club ci-dessous a dépassé le délai de 60 jours prévu à l'article 11.3.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (la date butoir était le 25/11/2021) :

•LUSITANOS US 526258 – Licence Technique Régionale non enregistrée (en cours)

Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :

« Les clubs disputant le Championnat Seniors de Régional 1 et Régional 2 ont pour régulariser leur situation un délai de trente jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat. Ce délai est de 60 jours pour les autres Championnats visés à l'alinéa 3.1 ci-dessus.

Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous.»

En conséquence, la Commission décide qu'il soit fait application de la sanction sportive conformément aux prescriptions de l'article 11.3.4

La Commission transmet à la Commission compétente du District concerné pour application de la sanction sportive. »

Lecture des feuilles de matchs, la commission constate l'absence de l'éducateur désigné pour les matchs du 25/09/2021 au 11/12/2021 remplacé par :

- Le 25/09/2021 : Mr. KHALID MAHMOOD Shamsh (Licence technique régionale du 12/08/2021)
- Le 02/10/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 09/10/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 16/10/2021 : Mr. MOREIRA DOS SANTOS Corentin (Licence Animateur du 16/09/2021, diplôme non conforme)
- Le 13/11/2021 : Mr. MOREIRA DOS SANTOS Corentin (Licence Animateur du 16/09/2021, diplôme non conforme)
- Le 20/11/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 27/11/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 04/12/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 11/12/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)

L'éducateur désigné : Mr. DA PIEDADE Teddy a régularisé sa licence le 02/12/2022 mais ne figure sur aucune feuille de matchs.

La commission en fonction des éléments en sa possession, demande au club de LUSITANOS US de clarifier, par, courrier, la situation de l'éducateur en charge de l'équipe U14 D1.

Sans réponse le 22/01/2022 au plus tard, la commission appliquera la sanction sportive conformément aux prescriptions de l'article 11.3.4

Courrier de VILLEJUIF U.S du 12/11/2021

La commission, après vérification du diplôme (CFF2 du 01/12/2018), valide Mr. MERNICHE Belaid comme éducateur désigné de l'équipe U14 D1

Prochaine réunion le mardi 25/01/2022 à 10H00

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 13 JANVIER 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

**Les matchs remis seront REPORTEES à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions**

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1) ST MAUR VGA US (3) LIMEIL BREVANNES AJ (2) SANTENY SL (1)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2) VILLENEUVE ABLON US CHEVILLY LARUE ALFORTVILLE FC (2) VILLECRESNES US (2)
U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1) ARCUEIL COSM (2)
U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U14 D4.D :	CHOISY AS (4) ALFORTVILLE FC (1)
CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5) NUEVO UNO (2)
Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

Anciens D2 :

- VILLENEUVE ABLON US / NOGENT FC du 16/01/2022
- NOGENT FC / VILLIERS ES du 23/01/2022

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de feuille de match Manquante :

SENIORS D3.A :

- NOGENT FC 2 / ASOMBA du 12/12/21

Anciens D4 :

- ST MANDE FC 12 / VALENTON FA du 19/12/21

2ème Appel de feuille de match Manquante :

U14 D1 :

- ALFORTVILLE US (1) / VILLEJUIF US (2) du 11/12/21

U14 D4 :

- BRY FC / THIAIS FC (3) du 04/12/21

Match perdu sans réponse aux deux appels de feuilles de matchs manquantes (Article 44 des RSG du District)

U14 D4 :

- LUSITANOS US (2) / THIAIS FC (3) du 20/11/21

FEMININES D1 :

- FRESNES AAS (1) / CJHAMPIGNY FC (1) du 20/11/21

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 05/12/21)

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (avertissement)	2^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 FC D'Alfortville US Lusitanos Gentilly AC	02/10/2021 09/10/2021 13/11/2021		
U14 D2 Villejuif US	13/11/2021		
U14 D1 Maison Alfort Fc Joinville RC	09/10/2021 20/11/2021		
U16 D4 Boissy FC	12/12/2021		
U16 D3 Chevilly Larue Elan Ent Mandres Perigny St Mandé Fresnes AAS	07/11/2021 05/12/2021 05/12/2021 12/12/2021		
U16 D2 Charenton CAP	07/11/2021		
U16 D1 Alfortville US	05/12/2021		
U18 D3 Villemecresnes US	05/12/2021		
U18 D2 Vitry 94.2	21/11/2021		
SENIORS D4 Boss Ton Foot PHARE Zarzissien	07/11/2021 12/12/2021		
SENIORS D3 Chevilly Larue Assomba	21/11/2021 12/12/2021		
CDM D2 Nueve Uno	10/10/2021	21/11/2021	
CDM D1 Maccabi Créteil	07/11/2021		
ANCIENS D4 Marolles Sucy FC Trav Portugais Ivry	26/09/2021 07/11/2021 05/12/2021	05/12/2021	
ANCIENS D2 Kremlin Villejuif US	26/09/2021 12/12/2021	10/10/2021	
ANCIENS D1 Vincennes AS Arrighi	05/12/2021 12/12/2021		
FUTSAL D1 Cal94 Vision Nova Kremlin Bicetre CSA	09/10/2021 13/11/2021 13/11/2021		
FUTSAL D2 ST Maurice	12/11/2021		

ANNEXES

DIVISION 1	PENALITES	DIVISION 2 GROUPE A	PENALITES	DIVISION 3 GROUPE A	PENALITES
BONNEUIL CSM	12	ARCUEIL COM	15	BANN ZAMMI	12
CHAMPIGNY FC 94 2	12	BONNEUIL CSM 2	19	ASOMBA	5
CHOISY LE ROI AS 2	16	CHEVILLY LARUE ELAN	22	CHEVILLY LARUE ELAN 2	7
CACHAN CO	20	FRANCILIENNE LE PERREUX 2	8	FRESNES AAS 2	4
FRANCILIENNE LE PERREUX	12	GENTILLY AC	27	KREMLIN BICETRE CSA	2
LIMEIL BREVANNES AJ	17	NOGENT FC	13	NOGENT FC 2	2
LUSITANOS ST MAUR 2	12	ORMESSON US	12	ORMESSON US 2	9
BOJUNGIS US 2	7	ST MAUR VGA US 2	9	VILLENEUVE ABLON US 2	4
BOJUCY FC 2	14	CRETEIL UF	11	VILLIERS ES 2	2
VILLEJUIF US 2	22	IVRY US 3	9	VALENTON CS	FG
VITRY CA 2	26	VILLECRESNES US	8		
VITRY ES	13	VILLIERS ES	19		
		VITRY ES 2	19		
		DIVISION 2 GROUPE B		DIVISION 3 GROUPE B	
		ULTRA MARINE US	26	ULTRA MARINE US	5
		ALFORTVILLE US 2	8	BRY FC	13
		BOISSY FC	20	CHARENTON CAP 3	2
		CHARENTON CAP 2	21	L HAY LES ROSES CA	3
		CACHAN CO 2	18	LIMEIL BREVANNES AJ 2	2
		FONTENAY SOUS BOIS US 2	15	MAROLLES FC	9
		FRESNES AAS	19	PARIS ESPOIR O	1
		MAISONS ALFORT FC 2	15	PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY	3
		ST MANDE FC	12	THIAIS FC 2	6
		THIAIS FC	13	VITRY ES 3	3
		VILLENEUVE ABLON US	9		
		VITRY CA 3	15		

CHALLENGE DU FAIR PLAY

SAISON 2021/2022

POINTS DE PENALITE
au 14 Décembre 2021

(sous réserve des procédures en cours)



AMENDES

Club :	549008	AMICALE CLUB 2000						
Dossier :	19875998	du	12/01/2022	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule B	23841747	12/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	97	Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			11/01/2022	11/01/2022		100,00€

Club :	548423	BOISSY U.J.						
Dossier :	19869672	du	06/01/2022	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23840599	19/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			11/01/2022	11/01/2022		9,50€
Dossier :	19869673	du	06/01/2022	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23840599	19/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			11/01/2022	11/01/2022		9,50€

Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN						
Dossier :	19869668	du	06/01/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23824748	19/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			11/01/2022	11/01/2022		9,50€

Club :	539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.						
Dossier :	19869667	du	06/01/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	23824865	05/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			11/01/2022	11/01/2022		9,50€

Club :	500494	FRESNES A.A.S.						
Dossier :	19869671	du	06/01/2022	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23452096	12/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			11/01/2022	11/01/2022		9,50€

Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.						
Dossier :	19869544	du	06/01/2022	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule D	23822545	27/11/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90	non envoi de la feuille de match après 2 récl.			04/01/2022	04/01/2022		52,00€

Club :	510193	ORMESSON U.S.						
Dossier :	19869670	du	06/01/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824814	19/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			11/01/2022	11/01/2022		9,50€

Club :	544708	PORTUGAIS VITRY U.A.						
Dossier :	19875995	du	12/01/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824805	12/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			11/01/2022	11/01/2022		40,00€

Club :	533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.					
Dossier :	19869674	du	06/01/2022	Anciens D4 (94)/ Phase 1	Poule U	23824543	05/12/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		11/01/2022	11/01/2022		9,50€

Club :	529210	VITRY E.S.					
Dossier :	19869666	du	06/01/2022	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23734968	19/12/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		11/01/2022	11/01/2022		9,50€

Total Général :							268,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

Classements Officiels

Seniors D1 (94) / Phase Unique		Poule U										1	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sucy F.C. 2	16	8	5	1	2	0	0	0	0	14	7	7
2	Lusitanos Us 2	16	8	5	1	2	0	0	0	0	15	6	9
3	Vitry E.S. 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	20	13	7
4	Vitry Ca 2	14	8	4	2	2	0	0	0	0	13	9	4
5	Le Perreux Fr 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	14	11	3
6	Villejuif U.S. 2	12	8	4	0	4	0	0	0	0	12	13	-1
7	Champigny Fc 2	11	8	3	2	3	0	0	0	0	15	15	0
8	Rungis U.S. 2	11	7	3	2	2	0	0	0	0	8	9	-1
9	Cachan Asc Co 1	9	8	3	1	4	0	1	1	0	7	8	-1
10	Limeil Brevannes Aj 1	8	8	2	2	4	0	0	0	0	11	15	-4
11	Choisy Le Roi As 2	7	7	2	1	4	0	0	0	0	11	20	-9
12	Bonneuil Csm 1	0	8	0	0	8	0	0	0	0	3	17	-14

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule A										2	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Chevilly Larue Elan 1	27	9	9	0	0	0	0	0	0	39	4	35
2	Gentilly Ac 1	18	10	5	3	2	0	0	0	0	18	17	1
3	Nogent Fc 1	18	9	5	3	1	0	0	0	0	16	6	10
4	Ivry Foot Us 3	15	9	4	3	2	0	0	0	0	18	13	5
5	Villiers Es 1	14	9	4	2	3	0	0	0	0	21	12	9
5	Villecresnes Us 1	14	9	4	2	3	0	0	0	0	21	18	3
7	Creteil Uf 1	12	9	3	3	3	0	0	0	0	17	12	5
8	Ormesson U.S. 1	12	9	3	3	3	0	0	0	0	16	21	-5
9	St Maur Vga 2	11	10	2	5	3	0	0	0	0	12	15	-3
10	Le Perreux Fr 2	8	10	2	2	6	0	0	0	0	11	21	-10
11	Bonneuil Csm 2	7	9	2	1	6	0	0	0	0	13	30	-17
12	Vitry E.S. 2	5	9	1	2	6	0	0	0	0	6	22	-16
13	Arcueil Com 1	3	9	0	3	6	0	0	0	0	8	25	-17

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule B										3	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Ablon U.S 1	24	8	8	0	0	0	0	0	0	25	4	21
2	A.S. Ultra Marine Vi 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	22	14	8
3	Boissy F.C. 1	15	8	5	0	3	0	0	0	0	14	14	0
4	Thiais F.C. 1	14	8	4	2	2	0	0	0	0	13	11	2
5	Charenton Cap 2	13	8	4	2	2	0	1	1	0	19	4	15
6	Vitry Ca 3	13	8	4	1	3	0	0	0	0	18	15	3
7	Fresnes A.A.S. 1	10	8	3	1	4	0	0	0	0	15	16	-1
8	Fontenay Us 2	9	8	3	0	5	0	0	0	0	17	23	-6
9	Alfortville Us 2	7	8	2	2	4	0	1	1	0	18	27	-9
10	Maisons Alfort Fc 2	5	8	1	2	5	0	0	0	0	13	23	-10
11	St Mandé Fc 1	5	8	1	2	5	0	0	0	0	9	16	-7
12	Cachan Asc Co 2	4	8	1	1	6	0	0	0	0	10	22	-12

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule A										4	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nogent Fc 2	18	6	6	0	0	0	0	0	0	24	6	18
2	Kremlin Bicetre Csa 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	24	11	13
3	Bann'Zanmi 1	13	6	4	1	1	0	0	0	0	20	13	7
4	Chevilly Larue Elan 2	8	6	3	0	3	0	1	1	0	12	10	2
5	Fresnes A.A.S. 2	6	6	1	3	2	0	0	0	0	11	12	-1
6	Asomba 1	5	5	1	2	2	0	0	0	0	12	16	-4
7	Villeneuve Ablon U.S 2	4	6	1	1	4	0	0	0	0	14	19	-5
8	Ormesson U.S. 2	3	6	1	0	5	0	0	0	0	9	16	-7
9	Villiers Es 2	3	7	1	0	6	0	0	0	0	10	33	-23
10	Valenton Cs 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule B										5	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Marolles Fc 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	27	11	16
2	Thiais F.C. 2	15	7	5	0	2	0	0	0	0	37	7	30
3	Hay Les Roses Ca 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	26	10	16
4	Bry F.C. 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	19	13	6
5	O. Paris Espoir 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	29	25	4
6	Charenton Cap 3	10	7	3	1	3	0	0	0	0	17	17	0
7	Limeil Brevannes Aj 2	9	7	3	0	4	0	0	0	0	21	22	-1
8	Vitry E.S. 3	6	7	2	0	5	0	0	0	0	16	22	-6
9	Port. Aca Champigny 1	3	7	1	0	6	0	0	0	0	10	28	-18
10	A.S. Ultra Marine Vi 2	1	7	0	1	6	0	0	0	0	6	53	-47

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule A										42	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais F.C. 3	23	10	7	2	1	0	0	0	0	32	11	21
2	Le Perreux Fr 3	22	9	7	1	1	0	0	0	0	33	15	18
3	Santeny SI 1	18	10	6	0	4	0	0	0	0	30	20	10
4	Caudacienne Es 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	31	19	12
5	St Mandé Fc 2	18	9	6	0	3	0	0	0	0	25	18	7
6	Es Sourds Vitry 1	16	9	5	1	3	0	0	0	0	22	14	8
7	Creteil UF 2	15	9	5	0	4	0	0	0	0	38	26	12
8	Marolles Fc 2	14	9	4	2	3	0	0	0	0	23	17	6
9	Phare S. Zazissien 1	12	10	4	0	6	0	0	0	0	24	32	-8
10	Lusitanos St Maur 3	6	9	2	0	7	0	0	0	0	14	34	-20
11	Arcueil Com 2	5	9	1	2	6	0	0	0	0	16	26	-10
12	Caudacienne Es 2	5	9	1	2	6	0	0	0	0	8	30	-22
13	Boissy U.J. 1	2	9	1	0	7	1	0	0	0	17	51	-34
14	Boss Ton Foot 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Villeneuve Afc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule B										43	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Vers L'Avant 1	27	10	9	0	1	0	0	0	0	45	16	29
2	Bled Fc 1	25	10	8	1	1	0	0	0	0	53	16	37
3	Villeneuve Afc 1	25	10	8	1	1	0	0	0	0	49	12	37
4	Val De Fontenay As 1	22	10	7	1	2	0	0	0	0	43	18	25
5	Olymp. Club Ivry 1	15	10	4	3	3	0	0	0	0	31	25	6
6	As Zenaga 1	15	10	5	0	5	0	0	0	0	23	30	-7
7	Boissy F.C. 2	13	10	4	1	5	0	0	0	0	21	30	-9
8	Nogent Fc 3	12	10	4	0	6	0	0	0	0	24	28	-4
9	Fc Vitry 94 Academie 1	12	10	4	0	6	0	0	0	0	35	39	-4
10	Gentilly Ac 2	11	10	3	2	5	0	0	0	0	19	26	-7
11	Bry F.C. 2	10	10	2	4	4	0	0	0	0	36	18	18
12	Mimosa Mada-Sport 1	9	10	3	0	7	0	0	0	0	19	47	-28
13	Villescresnes Us 2	3	10	1	1	8	0	1	1	0	15	58	-43
14	Bann'Zanmi 2	2	10	1	0	8	1	0	0	0	9	59	-50

Cdm D1 (94) / Phase Unique		Poule U										30	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Villejuif U.S. 5	17	7	5	2	0	0	0	0	0	20	9	11
2	Supremes Beliers 5	15	6	5	0	1	0	0	0	0	29	3	26
3	Villiers Franco Port 5	13	6	4	1	1	0	0	0	0	30	6	24
4	Cachan Asc Co 5	10	6	3	1	2	0	0	0	0	22	15	7
5	Brancois De Creteil A 5	7	6	2	1	3	0	0	0	0	20	15	5
6	Kopp 97 5	7	6	2	1	3	0	0	0	0	17	17	0
7	Maccabi Creteil Fc 6	6	6	2	0	4	0	0	0	0	20	17	3
8	Port Aca Champigny 5	6	6	2	0	4	0	0	0	0	8	18	-10
9	Villeneuve Antill 5	-2	7	0	0	5	2	0	0	0	1	67	-66

Cdm D2 (94) / Phase Unique		Poule U											39
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Villiers Es 5	13	6	4	1	1	0	0	0	0	32	12	20
2	Villeneuve Afc 5	10	5	3	1	1	0	0	0	0	24	9	15
3	Usjto Choisy 5	10	5	3	1	1	0	0	0	0	17	10	7
4	Nueve Uno 6	9	5	3	0	2	0	0	0	0	13	9	4
5	Vincennes Sp 5	8	6	2	2	2	0	0	0	0	10	12	-2
6	Menuiblan As 5	6	5	2	0	3	0	0	0	0	9	13	-4
7	Noiseau Ste S. 5	3	5	1	0	4	0	0	0	0	3	13	-10
8	Arcueil Com 5	1	5	0	1	4	0	0	0	0	5	35	-30
9	Limeil Brevannes Aj 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Nueve Uno 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D1 (94) / Phase Unique		Poule U											22
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Ivry Foot Us 11	22	8	7	1	0	0	0	0	0	37	10	27
2	Orly Ac 11	17	8	5	2	1	0	0	0	0	22	11	11
3	Bry F.C. 12	16	8	5	1	2	0	0	0	0	24	10	14
4	Cachan Asc Co 11	15	8	5	0	3	0	0	0	0	31	20	11
5	Rungis U.S. 12	11	8	2	5	1	0	0	0	0	10	8	2
6	Arrighi As 11	11	8	3	2	3	0	0	0	0	20	24	-4
7	Fontenay Us 11	9	8	2	3	3	0	0	0	0	15	18	-3
8	Ivry Desportiva Vima 11	9	8	3	0	5	0	0	0	0	13	18	-5
9	Vincennes Co 11	9	8	2	3	3	0	0	0	0	21	20	1
10	Supremes Beliers 11	8	8	2	2	4	0	0	0	0	12	19	-7
11	Veterans Bonneuil 11	5	8	1	2	5	0	0	0	0	13	34	-21
12	Le Perreux Fr 12	1	8	0	1	7	0	0	0	0	7	33	-26

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule A											23
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 11	21	7	7	0	0	0	0	0	0	31	7	24
2	Port Aca Champigny 11	18	7	6	0	1	0	0	0	0	19	4	15
3	Kremlin Bicetre Csa 11	15	7	5	0	2	0	0	0	0	27	16	11
4	Maisons Alfort Fc 11	14	7	4	2	1	0	0	0	0	18	10	8
5	Ent. Santeny Mandres 11	12	7	4	0	3	0	0	0	0	22	16	6
6	Fresnes A.A.S. 12	6	7	2	1	3	1	0	0	0	10	19	-9
7	St Mandé Fc 11	5	7	1	2	4	0	0	0	0	12	25	-13
8	Ormesson U.S. 11	4	7	1	1	5	0	0	0	0	12	20	-8
9	Joinville Rc 11	3	7	1	0	6	0	0	0	0	10	24	-14
10	Noiseau Ste S. 11	2	7	0	2	5	0	0	0	0	8	28	-20

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule B											24
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Chevilly Larue Elan 11	21	7	7	0	0	0	0	0	0	34	4	30
2	Minhotos De Braga 11	15	7	5	0	2	0	0	0	0	25	13	12
3	Maccabi Creteil 11	15	7	5	0	2	0	0	0	0	20	18	2
4	Choisy Le Roi As 11	11	7	3	2	2	0	0	0	0	21	14	7
5	Villiers Es 11	11	7	3	2	2	0	0	0	0	18	8	10
6	Asomba 13	10	7	3	1	3	0	0	0	0	12	7	5
7	Villeneuve Ablon U.S 11	9	7	3	0	4	0	0	0	0	21	21	0
8	Nogent Fc 11	9	7	3	1	3	0	1	1	0	20	11	9
9	Villejuif U.S. 12	0	7	0	0	7	0	0	0	0	11	35	-24
10	A.S. Ultra Marine Vi 11	0	7	0	0	7	0	0	0	0	9	60	-51

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule A										28	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Fc 11	18	6	6	0	0	0	0	0	0	26	6	20
2	Villeneuve St G. Por 11	13	7	4	1	2	0	0	0	0	26	11	15
3	Cachan Asc Co 12	12	6	4	0	2	0	0	0	0	19	8	11
4	Villecresnes Us 11	12	6	4	0	2	0	0	0	0	13	7	6
5	Portugais Vitry Ua 11	10	6	3	1	2	0	0	0	0	19	20	-1
6	Paris Lisbonne C 11	9	7	3	0	4	0	0	0	0	25	18	7
7	Defense Nle Paris Cs 11	3	5	1	0	4	0	0	0	0	12	25	-13
8	Marolles En Brie Us 11	3	6	1	0	5	0	0	0	0	9	22	-13
9	Ent.Santeny Mandres 12	0	5	0	0	5	0	0	0	0	4	36	-32
10	Tremblay Aj 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule B										29	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Uf 12	21	7	7	0	0	0	0	0	0	38	3	35
2	Thiais F.C. 11	16	7	5	1	1	0	0	0	0	36	12	24
3	Villeneuve Antill 11	15	7	5	0	2	0	0	0	0	30	15	15
4	Creteil Lusitanos Us 11	15	7	5	0	2	0	0	0	0	34	10	24
5	Orly Ac 12	13	7	4	1	2	0	0	0	0	28	14	14
6	Villejuif E. Benfica 11	9	7	3	0	4	0	0	0	0	14	23	-9
7	Maisons Alfort Fc 12	6	7	2	0	5	0	0	0	0	13	32	-19
8	Gentilly Ac 11	4	7	1	1	5	0	0	0	0	15	25	-10
9	Port. Aca Champigny 12	4	7	1	1	5	0	0	0	0	6	35	-29
10	Arsenal Ac 11	0	7	0	0	7	0	0	0	0	6	51	-45

Anciens D4 (94) / Phase 1		Poule U										25	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 11	21	7	7	0	0	0	0	0	0	45	5	40
2	Opej Sporting Club 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	34	16	18
3	Valenton F.A. 11	16	6	5	1	0	0	0	0	0	20	11	9
4	F.C. D'Alfortville 11	12	8	3	3	2	0	0	0	0	31	23	8
5	Marolles Fc 11	9	7	3	1	2	1	0	0	0	26	27	-1
6	Apsap Mediballes 11	6	6	2	0	4	0	0	0	0	14	22	-8
7	Cristolienne La 11	6	7	1	3	3	0	0	0	0	20	18	2
8	Ivry Portugais Trav. 1	5	6	1	2	3	0	0	0	0	13	17	-4
9	Fc Vitry 94 Academie 11	4	6	1	1	4	0	0	0	0	18	33	-15
10	Sucy F.C. 11	3	8	1	1	5	1	0	0	0	16	44	-28
11	St Mandé Fc 12	3	6	1	0	5	0	0	0	0	8	29	-21
12	As Estoril 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										6	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cachan Asc Co 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	26	5	21
2	Ivry Foot Us 2	16	7	5	1	1	0	0	0	0	25	5	20
3	Maisons Alfort Fc 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	20	5	15
4	Lusitanos Us 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	23	12	11
5	Le Perreux Fr 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	30	10	20
6	Limeil Brevannes Aj 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	13	29	-16
7	Ormesson U.S. 1	5	7	1	2	4	0	0	0	0	14	17	-3
8	Champigny Fc 1	2	7	0	2	5	0	0	0	0	9	37	-28
9	Alfortville Us 1	1	7	2	1	2	2	1	0	0	5	22	-17
10	Bonneuil Csm 1	1	7	0	1	6	0	0	0	0	9	32	-23

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										7	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vincennes Co 2	16	7	5	1	1	0	0	0	0	48	13	35
2	Vitry E.S. 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	33	7	26
3	Charenton Cap 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	41	9	32
4	Sucy F.C. 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	28	12	16
5	Fresnes A.A.S. 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	34	32	2
6	Villejuif U.S. 2	12	7	4	0	3	0	0	0	0	21	16	5
7	Kremlin Bicetre Csa 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	32	22	10
8	Ecole Plesseenne De 1	2	7	1	0	5	1	0	0	0	6	38	-32
9	Avenir Sportif Orly 1	0	7	0	1	6	0	1	1	0	11	22	-11
10	Hay Les Roses Ca 1	-1	7	0	0	6	1	0	0	0	7	90	-83

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										8	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villiers Es 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	32	15	17
2	St Maur Vga 2	19	7	6	1	0	0	0	0	0	21	5	16
3	Vitry 94.2 Ca 2	16	7	5	1	1	0	0	0	0	39	17	22
4	Maisons Alfort Fc 2	13	7	4	1	2	0	0	0	0	21	14	7
5	Rungis U.S. 2	9	7	3	0	4	0	0	0	0	19	18	1
6	Villeneuve Ablon U.S 1	8	7	3	0	4	0	1	1	0	19	20	-1
7	Gentilly Ac 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	14	21	-7
8	Thiais Fc 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	8	15	-7
9	St Mandé Fc 1	3	7	1	0	6	0	0	0	0	13	31	-18
10	Nogent Fc 1	0	7	0	0	7	0	0	0	0	9	39	-30

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										9	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	12	4	4	0	0	0	0	0	0	37	1	36
2	Bry F.C. 1	11	5	4	0	0	1	0	0	0	23	10	13
3	Arcueil Com 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	16	18	-2
4	Vitry E.S. 2	6	4	2	0	2	0	0	0	0	14	18	-4
5	Lusitanos St Maur 2	5	4	2	0	1	1	0	0	0	22	9	13
6	Val De Fontenay As 1	2	5	1	0	3	1	0	0	0	6	34	-28
7	Creteil Fu 1	0	4	0	0	4	0	0	0	0	2	30	-28
8	Boissy F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										10	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villecresnes Us 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	22	15	7
2	Sucy F.C. 2	5	3	2	0	0	1	0	0	0	17	8	9
3	Chevilly Larue Elan 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	15	28	-13
4	Caudacienne Es 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	9	5	4
5	Thiais Fc 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	16	23	-7
6	Sfc Chennevieres 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Santeny Sl 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Limeil Brevannes A.J 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	St Maur Vga 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										11	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Maisons Alfort Fc 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	22	6	16
2	Fontenay Us 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	28	6	22
3	Joinville Rc 2	15	7	5	0	2	0	0	0	0	24	9	15
4	Champigny Fc 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	19	11	8
5	Vitry 94.2 Ca 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	22	16	6
6	Cachan Asc Co 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	12	20	-8
7	Lusitanos Us 1	6	7	2	0	5	0	0	0	0	14	28	-14
8	Le Perreux Fr 1	6	7	2	0	5	0	0	0	0	17	32	-15
9	Bonneuil Csm 1	5	6	2	0	4	0	1	1	0	11	16	-5
10	Alfortville Us 1	-1	7	0	0	6	1	0	0	0	9	34	-25

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										12	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	50	4	46
2	Sucy F.C. 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	22	14	8
3	Creteil Lusitanos Us 3	12	6	4	0	2	0	0	0	0	23	13	10
4	St Maur Vga 2	11	6	3	2	1	0	0	0	0	29	17	12
5	Vincennes Co 2	11	6	3	2	1	0	0	0	0	27	17	10
6	O. Paris Espoir 1	10	6	3	1	2	0	0	0	0	26	14	12
7	Orly Avs 1	5	6	2	0	3	1	0	0	0	9	30	-21
8	Hay Les Roses Ca 1	3	7	1	0	6	0	0	0	0	14	48	-34
9	Lusitanos St Maur 2	0	6	0	0	6	0	0	0	0	8	51	-43
10	Cachan Asc Co 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										13	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 2	17	7	5	2	0	0	0	0	0	39	10	29
2	Vitry Es 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	29	11	18
3	Rungis U.S. 1	12	7	3	3	1	0	0	0	0	28	16	12
4	Ormesson U.S. 1	11	7	3	2	2	0	0	0	0	15	19	-4
5	Maisons Alfort Fc 2	11	7	3	2	2	0	0	0	0	29	16	13
6	Villejuif U.S. 2	11	7	3	2	2	0	0	0	0	36	17	19
7	Ivry Foot Us 2	10	7	3	1	3	0	0	0	0	21	15	6
8	Villiers Es 1	4	7	1	1	5	0	0	0	0	12	56	-44
9	Villeneuve Ablon U.S 1	2	7	1	0	5	1	0	0	0	7	38	-31
10	Gentilly Ac 1	1	7	0	2	4	1	0	0	0	8	26	-18

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										14	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais Fc 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	30	5	25
2	Creteil Lusitanos Us 4	16	6	5	1	0	0	0	0	0	38	9	29
3	Vitry Es 2	14	7	4	2	1	0	0	0	0	35	15	20
4	Sucy F.C. 2	10	6	3	1	2	0	0	0	0	21	16	5
5	Chevilly Larue Elan 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	26	27	-1
6	Fontenay Us 3	9	6	3	0	3	0	0	0	0	24	19	5
7	Kremlin Bicetre Csa 1	3	6	1	0	5	0	0	0	0	14	17	-3
8	Le Perreux Fr 2	3	6	1	0	5	0	0	0	0	9	47	-38
9	Avenir Sportif Orly 2	-1	6	0	0	5	1	0	0	0	4	46	-42
10	Alfortville Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										15	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Brevannes 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	39	11	28
2	Fresnes A.A.S. 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	33	7	26
3	Nogent Fc 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	36	13	23
4	Vitry 94.2 Ca 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	31	22	9
5	Arcueil Com 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	17	39	-22
6	Ivry Foot Us 3	5	6	1	2	3	0	0	0	0	14	20	-6
7	Ent. Mandres-Perigny 1	4	7	1	1	5	0	0	0	0	17	31	-14
8	Rungis U.S. 2	4	7	1	1	5	0	0	0	0	10	46	-36
9	Valenton Foot Acad. 1	2	6	1	0	5	0	1	1	0	26	34	-8
10	Villecresnes Us 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule C										16	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Choisy Le Roi As 2	21	7	7	0	0	0	0	0	0	57	10	47
2	Limeil Brevannes Aj 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	46	7	39
3	Ecole Plesseenne 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	50	2	48
4	Joinville Rc 3	12	7	4	0	3	0	0	0	0	44	16	28
5	St Mandé Fc 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	22	20	2
6	St Maur Vga 3	8	7	3	0	3	1	0	0	0	26	49	-23
7	Bry F.C. 1	5	7	2	0	4	1	0	0	0	12	63	-51
8	Val De Fontenay As 1	4	7	2	0	3	2	0	0	0	10	29	-19
9	Maisons Alfort Fc 3	4	7	1	1	5	0	0	0	0	18	39	-21
10	Creteil Uf 1	0	7	0	0	7	0	0	0	0	15	65	-50

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule A										17	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	21	7	7	0	0	0	0	0	0	108	4	104
2	Choisy Le Roi As 3	15	7	5	0	2	0	0	0	0	39	24	15
3	Vitry 94.2 Ca 3	12	7	4	0	3	0	0	0	0	33	31	2
4	Thiais Fc 2	12	7	4	0	3	0	0	0	0	24	21	3
5	Charenton Cap 3	9	6	3	0	3	0	0	0	0	31	23	8
6	Ormesson U.S. 2	9	6	3	0	3	0	0	0	0	14	25	-11
7	Marolles Fc 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	19	40	-21
8	Nogent Fc 2	6	7	2	0	5	0	0	0	0	19	41	-22
9	Kremlin Bicetre Csa 2	5	7	2	0	4	1	0	0	0	7	60	-53
10	Creteil Lusitanos Us 5	3	6	1	0	5	0	0	0	0	10	35	-25
11	F.C. D'Alfortville 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule B										18	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	24	6	18
2	Charenton Cap 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	20	10	10
3	Joinville R.C. 4	12	5	4	0	1	0	0	0	0	26	7	19
4	Boissy F.C. 1	9	4	3	0	1	0	0	0	0	20	11	9
5	Fc Vitry 94 Academie 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	27	19	8
6	Villeneuve Afc 2	3	4	1	0	3	0	0	0	0	8	24	-16
7	Vitry E.S. 3	0	5	0	0	5	0	0	0	0	6	17	-11
8	Choisy Le Roi As 4	-1	4	0	0	3	1	0	0	0	3	40	-37
9	F.C. D'Alfortville 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Limeil Brevannes Aj 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Villeneuve Ablon Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Chevilly Larue Elan 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										19	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	47	5	42
2	Villejuif Us 2	21	8	7	0	1	0	0	0	0	38	8	30
3	Bonneuil Csm 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	24	15	9
4	Joinville Rc 3	17	9	5	2	2	0	0	0	0	20	17	3
5	Maisons Alfort Fc 1	16	9	5	1	3	0	0	0	0	22	16	6
6	Champigny Fc 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	15	21	-6
7	Creteil Lusitanos Us 2	13	9	4	1	4	0	0	0	0	16	11	5
8	Alfortville Us 1	10	8	3	1	4	0	0	0	0	16	23	-7
9	St Maur Vga 1	10	9	3	1	5	0	0	0	0	13	19	-6
10	Lusitanos Us 1	5	9	1	2	6	0	0	0	0	5	28	-23
11	Hay Les Roses Ca 1	4	9	1	1	7	0	0	0	0	12	48	-36
12	Rungis U.S. 1	3	9	1	0	8	0	0	0	0	7	24	-17

U14 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										20	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	48	7	41
2	Fresnes A.A.S. 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	28	10	18
3	Fontenay Us 2	15	7	4	3	0	0	0	0	0	20	7	13
4	Vitry 94.2 Ca 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	18	14	4
5	Kremlin Bicetre Csa 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	30	22	8
6	Nogent Fc 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	20	13	7
7	Choisy Le Roi As 2	7	7	2	1	4	0	0	0	0	20	25	-5
8	Cachan Asc Co 1	4	7	1	1	5	0	0	0	0	10	38	-28
9	St Maur Vga 2	2	7	0	2	5	0	0	0	0	5	24	-19
10	Creteil Lusitanos Us 3	0	7	0	0	7	0	0	0	0	3	42	-39

U14 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										21	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Limeil Brevannes Aj 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	32	7	25
2	Vitry Es 1	19	8	6	1	1	0	0	0	0	33	10	23
3	Vincennes Co 2	17	8	5	2	1	0	0	0	0	26	11	15
4	Villeneuve Ablon U.S 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	44	16	28
5	Villejuif Us 3	13	8	4	1	3	0	0	0	0	34	18	16
6	Valenton F.A. 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	25	17	8
7	St Mandé Fc 1	9	8	3	0	5	0	0	0	0	12	38	-26
8	Ivry Foot Us 2	7	8	2	1	5	0	0	0	0	17	25	-8
9	Ormesson U.S. 1	6	8	2	0	6	0	0	0	0	9	35	-26
10	Villiers Es 1	6	9	2	0	7	0	0	0	0	19	37	-18
11	Val De Fontenay As 1	2	8	1	0	6	1	0	0	0	8	45	-37

U14 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										26	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais Fc 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	85	5	80
2	Ecole Plesseenne De 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	58	9	49
3	Joinville Rc 4	19	9	6	1	2	0	0	0	0	45	17	28
4	O. Paris Espoir 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	33	21	12
5	Chevilly Larue Elan 1	17	9	6	0	3	0	1	1	0	50	19	31
6	Vincennes Co 3	15	9	5	0	4	0	0	0	0	32	28	4
7	Le Perreux Fr 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	20	34	-14
8	Vitry Es 2	12	9	4	0	5	0	0	0	0	20	35	-15
9	Bonneuil Csm 2	7	9	2	1	6	0	0	0	0	12	42	-30
10	Villiers Es 2	6	9	2	0	7	0	0	0	0	12	62	-50
11	Creteil Uf 1	3	9	1	1	7	0	1	1	0	15	59	-44
12	Arcueil Com 1	-1	9	0	0	8	1	0	0	0	8	59	-51

U14 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										27	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sucy F.C. 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	90	7	83
2	Maisons Alfort Fc 2	22	8	7	1	0	0	0	0	0	56	6	50
3	Port Aca Champigny 1	16	9	5	1	3	0	0	0	0	47	24	23
4	Fresnes Aas 2	16	8	5	1	2	0	0	0	0	23	8	15
5	Charenton Cap 2	16	8	5	1	2	0	0	0	0	36	13	23
6	Villecresnes Us 1	15	8	5	0	3	0	0	0	0	38	33	5
7	Vitry 94.2 Ca 2	11	9	3	2	4	0	0	0	0	54	23	31
8	Champigny Fc 2	5	8	1	2	5	0	0	0	0	10	27	-17
9	Creteil Lusitanos Us 4	4	8	1	1	6	0	0	0	0	12	82	-70
10	Villeneuve Ablon Us 2	3	8	1	0	7	0	0	0	0	7	73	-66
11	Hay Les Roses Ca 2	0	8	0	0	8	0	0	0	0	7	84	-77
12	Alfortville Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule A										32	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 3	18	6	6	0	0	0	0	0	0	45	6	39
2	Villeneuve Afc 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	18	11	7
3	Charenton Cap 3	9	5	3	0	2	0	0	0	0	22	17	5
4	Choisy Le Roi As 3	6	5	2	0	3	0	0	0	0	23	16	7
5	Kremlin Bicetre Csa 2	6	5	2	0	3	0	0	0	0	18	17	1
6	Vitry 94.2 Ca 3	0	4	0	0	4	0	0	0	0	9	23	-14
7	Val De Fontenay As 2	-1	4	0	0	3	1	0	0	0	0	45	-45
8	Chennevieres Sfc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Arcueil Com 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule B										33	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	48	7	41
2	Ecole Plesseenne De 2	15	6	5	0	1	0	0	0	0	39	20	19
3	Sucy Fc 2	13	7	4	1	2	0	0	0	0	34	25	9
4	Ent. Mandres-Perigny 1	13	6	4	1	1	0	0	0	0	32	16	16
5	Vitry Es 3	9	6	3	0	3	0	0	0	0	18	33	-15
6	Ivry Foot Us 3	6	6	2	0	4	0	0	0	0	13	21	-8
7	Valenton Fa 2	3	7	1	0	6	0	0	0	0	13	27	-14
8	Nogent Fc 3	3	6	1	0	5	0	0	0	0	8	32	-24
9	St Maur Vga 3	2	6	1	0	4	1	0	0	0	12	36	-24
10	Asomba 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule C										34	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Caudacienne Es 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	72	4	68
2	Thiais Fc 2	15	6	5	0	1	0	0	0	0	73	5	68
3	Boissy F.C. 1	14	6	5	0	0	1	0	0	0	76	5	71
4	Champigny Fc 3	9	6	3	0	3	0	0	0	0	26	42	-16
5	Le Perreux Fr 2	6	5	2	0	3	0	0	0	0	11	46	-35
6	Limeil Brevannes Aj 2	5	6	2	0	3	1	0	0	0	21	20	1
7	F.C. D'Alfortville 2	5	6	2	0	3	1	0	0	0	14	37	-23
8	Lusitanos Us 3	3	7	1	0	6	0	0	0	0	9	110	-101
9	Gentilly Ac 1	1	6	1	0	3	2	0	0	0	7	40	-33

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule D										35	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 2	12	4	4	0	0	0	0	0	0	37	2	35
2	Bry F.C. 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	18	25	-7
3	Thiais Fc 3	9	4	3	0	1	0	0	0	0	14	6	8
4	Nogent Fc 2	7	4	2	0	2	0	0	0	0	4	9	-5
5	Vitry 94.2 Ca 4	3	5	1	0	4	0	0	0	0	16	33	-17
6	Lusitanos Us 2	3	4	1	0	3	0	0	0	0	7	10	-3
7	Maisons Alfort Fc 3	3	4	1	0	3	0	0	0	0	10	21	-11
8	F.C. D'Alfortville 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Choisy Le Roi As 4	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D1 (94) / Phase 1		Poule U										31	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Kb Futsal 2	16	7	5	1	1	0	0	0	0	41	14	27
2	Champigny Cf 2	14	6	4	2	0	0	0	0	0	25	12	13
3	Vitry Asc 1	13	6	4	1	1	0	0	0	0	40	22	18
4	Creteil Palais Futsa 2	10	6	3	1	2	0	0	0	0	27	23	4
5	Vision Nova 2	8	6	3	1	2	0	2	1	0	24	15	9
6	Maisons Alfort Fc 2	7	6	2	1	3	0	0	0	0	19	27	-8
7	Vitry Ca 2	4	6	1	1	4	0	0	0	0	25	40	-15
8	Cal 94 Futsal 1	3	6	1	1	4	0	1	1	0	22	30	-8
9	Ultra Futsal Club 94 1	1	7	0	1	6	0	0	0	0	16	56	-40
10	Nogent Us 94 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 (94) / Phase 1		Poule U										1521	
Classement officiel au 12/01/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vsg Futsal 2	15	5	5	0	0	0	0	0	0	35	10	25
2	Chevilly Larue Elan 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	29	25	4
3	Choisy Le Roi As 1	10	6	3	1	2	0	0	0	0	37	26	11
4	Fc Vincennes 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	36	22	14
5	C'Noues 1	9	4	3	0	1	0	0	0	0	22	13	9
6	Villeneuve Ablon U.S 1	6	7	2	0	5	0	0	0	0	28	37	-9
7	Vitry Asc 2	4	5	1	1	3	0	0	0	0	20	35	-15
8	Vers L'Avant 1	4	6	1	1	4	0	0	0	0	19	42	-23
9	Saint Maurice Aj 2	2	6	1	1	2	2	0	0	0	10	26	-16
10	Boissy U.J. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0